



Tarif annuel de participation

Forfait annuel de scolarité

Catégorie	Tranche de référence	Maternelle + Élémentaire	Collège
S	0 à 2.141	326 €	397 €
A	2.142 à 4.794	485 €	685 €
B	4.795 à 7.765	578 €	815 €
C	7.766 à 13.885	687 €	938 €
D	au-dessus de 13.885	851 €	1097 €

Comment calculer votre contribution :

Revenu fiscal de référence n°1 _____ € (1 avis d'imposition dans le foyer)
Revenu fiscal de référence n°2 _____ € (2 avis d'imposition dans le foyer)
TOTAL des ressources du foyer _____ (A)

Nombre d'enfant(s) à charge _____
Nombre d'adulte(s) dans le foyer _____
TOTAL de personnes dans le foyer _____ (B)

Pour connaître votre catégorie, il vous suffit de diviser le TOTAL (A) par le TOTAL (B)
TOTAL A (ressources) / TOTAL B (personnes à charge) = _____
Soit la Catégorie _____

Joindre, le justificatif d'imposition de l'année 2021.

Règlement financier

La participation est basée sur le ou les revenu(s) fiscal(aux) de référence du foyer de l'année. En cas de non présentation de ou des avis d'imposition avant le 20 septembre, le quotient D sera appliqué.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain.

Une facture annuelle avec un échéancier mensuel sera remise au 1er octobre.



Forfait annuel de cantine

	désignation du ou des jours :	Maternelle	Elémentaire	Collège
1 jour	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	162 €	200€	235 €
2 jours	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	324 €	400 €	470 €
3 jours	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	486 €	600 €	705 €
4 jours	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	648 €	800 €	940 €

En cas d'absence et à compter de 2 repas consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées après déduction de 2 jours de carence. En cas d'exclusion, les remboursements s'effectuent selon les mêmes modalités. En cas de déménagement, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit le départ de l'élève. En cas de non-paiement d'un mois dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le mois suivant en avertissant la famille. Seuls les élèves ayant un Plan d'Accueil Individualisé validé annuellement par un médecin peuvent bénéficier du plateau repas au prix de 2,30€ par jour.

Forfait annuel pour l'étude

L'étude du soir du CP à la 3^e : 200€

Tarif de la garderie (facturé au temps passé)

De 0 à 5h par mois : 6€ de l'heure. De 5h à 12h par mois : 5€ de l'heure. Au-dessus de 12h par mois : 62€ par mois.